

L'établissement scolaire fréquenté est-il en zone d'éducation prioritaire ? Oui Non

L'élève est-il boursier ? Oui Non

Si oui, nombre de part(s) de bourse :

Choix des langues

	6 ^{ième}	5 ^{ième}	4 ^{ième}	3 ^{ième}
Anglais et Allemand				
Anglais				
Espagnol				
Italien				
Latin				
Euro Anglais				
Euro Allemand				

La lettre ministérielle du 13/10/1999 (B.O. n° 38 du 28/10/1999) met l'accent sur l'obligation de communiquer les résultats scolaires des enfants aux deux parents, dans le cas des familles où les parents sont séparés ou divorcés.

Nom de la mère :

Nom du père :

Adresse personnelle :

Adresse personnelle :

N° de téléphone :

N° de téléphone :

Je déclare ne pas pouvoir donner les informations demandées ci-dessus.

N.B. à toutes fins utiles, fournir une photocopie du jugement

Nombre de frères et sœurs :

Date et signature

RENSEIGNEMENTS EDUCATIFS ET SCOLAIRES
A remplir par le professeur principal ou l'enseignant pour le 1^{er} degré

Profil Attendu

- Elève motivé qui ne dispose pas d'un contexte favorable pour étudier
 Elève sans difficulté scolaire ou de comportement majeur

En quelle année avez-vous connu l'élève ?

Combien d'années l'avez-vous suivi dans sa scolarité ?

A quel niveau ses résultats situaient-ils l'élève ?

- Excellent Très bon Bon Assez bon

L'élève pratique-il un sport ou une activité culturelle ?

- Oui, précisez : Non

Aptitude à la réussite :

	Très grande	Grande	Moyenne
Résultats scolaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sens du collectif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Motivation à intégrer en internat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Comportement compatible avec les règles de vie en collectivité, notamment la vie en internat	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Potentiel de développement du / de la candidat(e) dans les domaines suivants :

	Très grand	Grand	Moyen
Méthodes de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organisation du temps de travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Construction d'un raisonnement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Maîtrise de l'écrit	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autonomie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

AVIS RÉDIGÉ DU CPE OU DU DIRECTEUR D'ECOLE POUR LE 1^{ER} DEGRE

**AVIS CIRCONSTANCIE
DU CHEF D'ETABLISSEMENT OU DIRECTEUR D'ECOLE D'ORIGINE
CONCERNANT LA DEMANDE DE CANDIDATURE EN INTERNAT**

(Avis sur la capacité de l'élève à poursuivre son projet d'études)

Favorable

Réservé

Etablissement :

Signature du Chef d'établissement/
Directeur d'école :

Pièces à fournir :

- Bulletins scolaires de l'année 2021-2022
Etat d'avancement de toutes compétences
- Bulletins scolaires de l'année 2020-2021
- Une copie du livret scolaire pour l'entrée en 6^{ème}
- Sous enveloppe cachetée, libellée « confidentiel », la fiche sociale complétée par le service social en faveur des élèves.

**LETTRE DE MOTIVATION
INTERNAT DU COLLEGE JEAN FERNEL DE CLERMONT**

A remplir par l'élève

(Vous pouvez notamment faire part de l'incidence sur votre cadre de vie, projet personnel et professionnel, responsabilité, autonomie, estime de soi, résultats scolaires...
Mais aussi argumenter sur l'aide aux devoirs, les études surveillées, les activités sportives ou culturelles, ou l'accès aux nouvelles technologies...)

Nom, Prénom de l'élève :

Je m'engage à m'investir dans mon travail ainsi que dans l'ensemble des activités proposées à l'internat.

Signature élève :

**LETTRE DE MOTIVATION
INTERNAT DU COLLEGE JEAN FERNEL DE CLERMONT**

A remplir par le représentant légal de l'élève

(En cas de parents divorcés ou d'autorité parentale conjointe, lettre des deux parents ou signature des deux parents)

Nom, Prénom de l'élève :

Je m'engage à me rendre disponible pour un suivi scolaire et éducatif tout au long de l'année scolaire.

Nom(s), Prénom(s):

Signature(s):

**DOSSIER DE CANDIDATURE
FICHE MEDICALE CONFIDENTIELLE**

(Sous pli cacheté)

Fiche de renseignements médicaux à faire remplir par le médecin scolaire et/ou l'infirmière scolaire de l'établissement d'origine.

L'élève :

Classe (sept 2021) :

Né(e) le :

Fille

Garçon

Adresse :

Téléphone :

Antécédents médicaux de l'enfant :

Naissance :

Hospitalisation :

Pathologie connue :

Traitement en cours :

Antécédents familiaux connus :

Bilan sensoriel :

Vue :

Audition :

Poids :

Taille :

INFORMATIONS SUR L'INTERNAT

La demande d'admission à l'internat doit correspondre à une démarche particulièrement **volontaire et positive des Parents et de leur enfant**. Les élèves internes vivent en collectivité une scolarité encadrée et ambitieuse, l'objectif étant la réussite à l'issue de leur cursus en collège.

Il nécessite de l'enfant une acceptation des règles et des contraintes particulières liées au régime en internat ainsi qu'une attitude de correction et de respect aussi bien envers les adultes que les camarades du collège.

Aucune sortie le mercredi ne sera autorisée sauf cas exceptionnel, une demande écrite devra être soumise en amont au Chef d'établissement pour validation.

Un comportement suffisamment autonome mais aussi altruiste est évidemment aussi nécessaire.

Les Parents doivent particulièrement travailler en partenariat avec tous les membres de l'équipe éducative du Collège.

Ils doivent être suffisamment mobiles et disponibles (De jour comme de nuit) pour récupérer leur enfant au Collège lorsqu'exceptionnellement cela s'avère nécessaire.

Ils se doivent de poursuivre, pendant le week-end, l'activité éducative et scolaire entreprise pendant la semaine.

Ils seront sollicités à chaque fois que l'équipe encadrante l'estimera nécessaire et notamment en cas de difficultés scolaires ou de comportement inapproprié en cours ou à l'internat. En cas de constat très négatif, l'admission à l'internat pourra être éventuellement remise en question.

Seuls les élèves de l'OISE sont accueillis à l'internat.

Les chambres sont équipées d'aménagements fonctionnels pour les élèves déficients visuels. Le collège Fernel, est pôle départemental pour l'accueil de ces jeunes dans le cadre de l'ULIS (Unité Pédagogique d'Intégration).

Une chambre individuelle est prévue à chaque niveau en cas de maladie de l'un des internes

Chaque niveau est équipé d'une salle de douches, de lavabos, de toilettes et d'une bagagerie.

Sont également implantées au rez-de-chaussée des salles d'activités scolaires, une salle de détente avec chauffeuses et télévision, une salle de soins pour l'infirmière qui loge dans l'internat, un bureau pour le Conseiller Principal d'Education de permanence.

Tous les soirs les internes sont encadrés par le Conseiller Principal d'Education de permanence et par des assistants d'éducation.

Le mercredi après midi des activités encadrées sont proposées aux internes : Sport dans le cadre de l'Association Sportive, clubs, foyer, animations sportives et culturelles, en partenariat avec les clubs et associations locales. Selon les besoins des sorties pourront être organisées.

Un goûter est proposé tous les soirs après la journée de cours.

Tarif forfaitaire de l'internat 1 299.60 € pour l'année 2021/2022 qui peut changer à la rentrée 2022.


REGLEMENT INTERIEUR DE L'INTERNAT ET VIE QUOTIDIENNE

Les élèves admis à l'internat, comme tous les élèves scolarisés au collège, sont d'abord soumis aux règles générales définies dans le règlement intérieur du collège. Ils doivent également respecter le règlement particulier de l'internat tel qu'il est énoncé ci-dessous.

1) Entrée et sortie

L'internat est ouvert le lundi matin à 7 h 45.

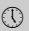
Les élèves internes déposeront leurs effets dans la bagagerie :

 **entre 7 h 45 et 8 h**

☞ Les cours commencent à 8 h 10.

☞ L'internat sera fermé à 17h le vendredi.

Dès leur sortie des cours les élèves seront accompagnés à l'internat pour y reprendre leurs affaires. Les parents pourront venir chercher leur enfant de :

 **16 h 50 à 17 h 15 dans le hall d'entrée du collège.**

A- Aucun élève interne n'a le droit de sortir de l'établissement pendant la semaine sauf sorties ou activités spécifiques programmées et encadrées par un personnel du collège et sur accord de la famille.

Aucune sortie le mercredi ne sera autorisée sauf cas exceptionnel, une demande écrite devra être soumise en amont au Chef d'établissement pour validation.

Toute sortie injustifiée entraînera automatiquement une exclusion de l'internat.

B- Toute absence imprévue lors de la rentrée hebdomadaire du lundi (ou lendemain de jour férié) doit être notifiée immédiatement par téléphone au service de la vie scolaire –

Toute absence prévue doit être signalée par écrit au service vie scolaire.

2) Règles de vie

A- Les internes doivent respecter le calme dans les études du soir et lors des périodes de vie quotidienne (foyer, clubs, télé etc., passage aux douches etc...). Lors des séances de foyer ou télé **une tenue correcte est exigée.**

La période de nuit commence à 21 h 30.


Aucun bruit ni aucune sortie de la chambre ne sera tolérée

En cas de nécessité (maladie etc...) l'élève s'adressera directement au Maître d'Internat.

La non observation de ces règles entraînera des punitions à l'appréciation du Conseiller Principal d'Education ou de l'Assistant d'Education Maître d'Internat.

B- Les volets des chambres seront baissés impérativement à 21 h 30 et dès la tombée de la nuit durant l'hiver.

C- L'internat est fermé dans la journée de

 **8 h 05 à 17 h 15**

L'accès à l'internat n'est possible qu'en présence permanente d'un personnel de surveillance ou d'encadrement. – Les élèves n'ont donc pas libre accès à leur chambre dans cette période.

L'interne doit veiller à préparer la veille ses affaires scolaires pour le lendemain.

3) Liaison avec la famille

A- En cas d'urgence, la famille pourra joindre le collège (03 44 50 51 69) jusqu'à 21 h30.

La personne d'astreinte se charge alors de transmettre le message.

📞 L'utilisation du portable pour appeler la famille est autorisée **uniquement après les douches** :

🕒 **De 20 h 00 à 21 h30**

Hors de ces périodes, l'élève remet au maître d'internat son portable qui sera rendu le vendredi matin par celui-ci.

4) Hygiène

Les internes sont tenus de respecter les règles d'hygiène et de propreté : passage aux douches, etc. Chaque matin le lit sera fait proprement et la chambre rangée.

Rien ne doit traîner à terre pour faciliter le travail des agents de service.

Chaque vendredi, les couvertures seront pliées pour permettre une aération convenable de la literie. Draps et taies seront changés chaque semaine.

- Le trousseau de l'interne devra comprendre un sac pour recevoir le linge sale.
- Lors de l'entrée dans le dortoir, les élèves doivent se déchausser, ranger leurs chaussures et mettre des **chaussons**. Les affaires personnelles seront déposées dans l'armoire.

5) Sécurité

- Il est interdit de toucher aux installations électriques, au chauffage et d'utiliser des rallonges.

- L'introduction dans les chambres de chauffage individuel, de cafetière, de thermoplongeur, de radio, etc. est strictement interdite.

- L'armoire sera équipée d'un cadenas 🗝️

- **Il est strictement interdit de fumer**

- **Il est interdit d'introduire de la nourriture et de la boisson dans les dortoirs**

- Il sera toléré une bouteille d'eau la nuit.

- **L'établissement ne peut être rendu** responsable en cas de perte et de vol. Il est fortement déconseillé de conserver des objets de valeur ou des sommes d'argent.

- L'élève interne ferme son armoire avec son cadenas pendant la journée.

6) Santé

- Selon la législation en vigueur, aucun remède ne doit être laissé aux élèves. Tout médicament nécessaire à la santé sera remis à l'infirmière, de même que l'ordonnance médicale et l'autorisation écrite des parents.

- En cas de maladie l'élève doit prévenir l'infirmière ou le CPE ou les Maîtres d'internat – Il pourra être conduit à l'infirmerie où il recevra les premiers soins – la famille sera avertie et si nécessaire les Pompiers ou le SAMU seront alertés. Un élève emmené à l'hôpital par les Pompiers ou le SAMU sera repris après les soins uniquement par la famille.

7) Accès - Visite

- **Aucune personne étrangère** au service de l'établissement ne peut pénétrer dans l'internat.

- Tout visiteur doit se présenter à la loge du collège aux heures d'ouverture du collège :



8 h 00 – 18 h 00 ou prévenir de son arrivée

8) Réadmission à l'internat

- La réadmission à l'internat n'est pas systématique d'une année sur l'autre. Elle est laissée à l'appréciation de l'équipe éducative en fonction des circonstances (attitude de l'interne l'année précédente).
- La non observance des règles peut entraîner l'exclusion de l'internat (cf. document contractualisé).

9) Trousseau

- **Le trousseau est à la charge des familles** : Il doit être propre et complet toutes les semaines. La famille doit vérifier que l'élève emmène bien tout le lundi matin.

Voir feuille annexe « trousseau internat ».

Le week-end, il est possible de laisser chaussons et linge propre dans la chambre qui sera par contre vidée entièrement à chaque période de vacances (litterie et armoire) en vue du nettoyage des chambres.

Une tenue vestimentaire correcte est exigée, il est donc interdit de mettre des strings dans le trousseau.

- ✓ **Peignoir : obligatoire,**
- ✓ **L'utilisation des bombes aérosol (parfum, déodorant en spray etc.) est strictement interdite pour des raisons de sécurité,**
- ✓ Sac scolaire (sac à dos ou cartable). Il est indispensable que les sacs puissent contenir toutes les affaires sans endommager les livres. - **Les grands sacs à main sont prohibés –**

10) Tarif de la pension

- 1 299.60 € pour l'année scolaire (tarif en vigueur au 1^{er} septembre 2021)
- Payable en 3 versements : un versement par trimestre, par chèque, à l'ordre de : Monsieur l'Agent Comptable du Collège Jean Fernel.

Des précisions vous seront données sur le montant de chaque trimestre.

(Un délai de paiement peut être accordé sur demande écrite et après accord de l'agent comptable)

11) Organisation de la vie à l'internat, du lundi au vendredi soir



- | | | |
|-------------------|--------------------|------------------------------|
| ✓ 6 h 30 | Réveil | |
| ✓ 6 h 30 - 7 h 10 | Préparation | |
| ✓ 7 h 15 - 7 h 35 | Petit déjeuner | |
| ✓ 7 h 35 - 8 h 00 | Brossage des dents | Révision des leçons du jour. |
| ✓ 8 h 00 - 8 h 10 | Récréation | |

➤ Une journée au collège :

- | | |
|---|--|
| 8 h 10 - 12 h 10 | Cours |
| 12 h 10 - 13 h 50 | Repas et récréation |
| 13 h 50 - 16 h 50 | Cours ou permanence |
| 16 h 50 - 17 h 30 | Récréation – Goûter – détente – préparation du cartable pour l'étude |
| 17 h 30 - 18 h 50 | Étude surveillée |
| 19 h 00 - 19 h 45 | Repas |
| 19 h 45 - 20 h 00 | Récréation |
| 20 h 00 - 21 h 30 | Vie quotidienne (douche.)–Détente |
| Travail scolaire dans la chambre, préparation du cartable pour le lendemain | |
| 21 h 30 | Extinction des lumières |

➤ **Mercredi après midi :**

- 12 h 15 - 13 h 00 Repas et détente
 13 h 00 - 14 h 00 Rangement de la chambre – Ménage - Détente
 14 h 00 - 16 h 00 Activités encadrées
 Animations péri éducatives – Association sportive – Foyer – Ciné-club –
 Télévision
 16 h 00 - 17 h 00 Récréation – Goûter - Détente
 17 h 00 - 18 h 30 Étude surveillée + recherche, exposé (salle
 informatique)
 18 h 30 - 19 h 00 Récréation
 19 h 00 - 19 h 45 Repas
 19 h 45 - 20 h 00 Récréation
 20 h 00 - 21 h 30 Vie quotidienne (douche.) – Détente
 Travail scolaire dans la chambre, préparation du cartable pour le lendemain
 21 h 30 Extinction des lumières

➤ **Jeudi soir :**

Préparation de la valise pour le lendemain

TROUSSEAU INTERNAT

VETEMENTS	AFFAIRES DE TOILETTE
<input type="checkbox"/> T-Shirts(s) <input type="checkbox"/> Caleçons / Slips / Culottes <input type="checkbox"/> Paires de chaussettes <input type="checkbox"/> Chemises / Polos / Pulls / Sweat-shirts <input type="checkbox"/> Pantalons <input type="checkbox"/> Survêtement(s) <input type="checkbox"/> Pyjamas(s) / Chemises de nuit <input type="checkbox"/> Paire de chausson (absolument obligatoire) <input type="checkbox"/> Blouson / veste / Manteau <input type="checkbox"/> Paire(s) de chaussures <input type="checkbox"/> Tongs ou claquettes pour la salle de douches <input type="checkbox"/> Tenue de sport pour le mercredi après midi	<input type="checkbox"/> Trousse contenant : <input type="checkbox"/> Brosse à dents <input type="checkbox"/> Dentifrice <input type="checkbox"/> Savon / gel douche <input type="checkbox"/> Shampoing <input type="checkbox"/> Brosse à cheveux, peigne <input type="checkbox"/> Déodorant corporel (interdit en bombe aérosol) <input type="checkbox"/> Gant(s) <input type="checkbox"/> Serviette(s) <input type="checkbox"/> Peignoir de bain (indispensable) <input type="checkbox"/> Pour les filles serviettes hygiéniques d'avance
LITERIE	DIVERS
<input type="checkbox"/> Paires de drap (toutes les semaines). <input type="checkbox"/> Couverture(s) ou couette. <input type="checkbox"/> Oreiller(s) ou traversin <input type="checkbox"/> Taie(s) d'oreiller <input type="checkbox"/> Protecteur de matelas (alèse avec face de coton)	<input type="checkbox"/> Cadenas de préférence à Chiffres (le code sera communiqué à un C.P.E.).(S'il est à clef, un double sera remis à un C.P.E.). <input type="checkbox"/> Sac pour le linge sale.

TROUSSEAU INTERNAT
Année scolaire 2022/2023

Je soussigné(e) :

.....

Adresse

.....

.....

Ville Code Postal

Tél : (Obligatoire)

Représentant légal de l'élève :

NOM

Prénom

S'engage à se procurer l'intégralité du trousseau d'internat demandé*.

Fait à Le

Signature :

* En cas de problème financier, il conviendra de s'adresser à l'assistante sociale du collège afin de solliciter une aide.